



Me disant demissionnaire or que cest un abandon de poste

Par **saf**, le **27/08/2013** à **03:24**

Bonjour, alors voila je suis en contrat d'avenir depuis decembre 2012, aujourd'hui il m'envoie un 2eme courrier en me disant demissionnaire et que j'allais recevoir mon solde de tout compte or que je n'ai point rediger de lettre de demission j'avoue avoir fais un abandon de poste car je suis assistante de vie a domicile, j'ai eu une complication avec un particulier(gestes deplacé ainsi que propos abusif) que j'ai avouer a ma chef malgré sa j'ai Du retourner 2fois de suite chez cette meme personne de la j'ai commencer a me demander comment se fait il que nous fessons de laide a domicile et que quand nous nous plaignions personne agis je trouve pas sa empathique de leur part! Je me suis mis en arret plus tard, car a vrai dire cela ma traumatiser et quand j"étais au domicile des personnes j"étais tres stresser angoisser puis j'ai vraiment eu peur que cela se reproduise. La faute que j'ai commis cet de ne point renouveler mes arret de travail pk car j'etais deprimer et jen ai eu marre de raconter ma vie au medecin de la j'ai recu une lettre jy suis aller avec une lettre du medecin disant que je ne pouvais exercer le metier(prouveant mes absences injustifiées) j'ai etais franche avec ma chef j'ai meme craquer elle ma tout simplement dit de demissionner malgré qu'elle a vu mon etat critique ne ma rien proposer d'autre je lui es fais part de mes angoisses du stresse et de la peur. Je nai plus donner de nouvelles depuis cet entretien 4mois plus tard je recoit une lettre comme quoi je suis demissionnaire or que je le suis point je comptais retourner travailler avoir un arrangement pour un autre poste mais pas au domicile(je nosais) pas je suis donc retourner voir ma chef pour lui expliquer que je comptais revenir qu'il fallait que je travail elle a refuser elle ma dis que si j'avais pas d'arret maladie cest que je netais point malade je lui es repondu peut etre que physiquement ca va mais moralement pas du tout! jy suis retourner car mon mari a etait hospitaliser et que nous avons beaucoup de factures et qu'il doit rester au lit pendant 1mois enfin j'aimerais savoir si elle a le droit car j'ai recut que 2 lettres 1avertissement et cette fameuse lettre ou elle m'annonce que je suis demissionnaire! puis savoir si cest normal que je travailler jour et nuit ex week end 9h- 13h30 16h-07h et rebellote 9h-13h30 16h-07h et le lundi bosser a 08h du matin??????? Sachant que niveau boulot ils ont jamais etait decu de ma part. Aujourd'hui je me retrouve sans rien ni travail ni chomage sans aide pourquoi car j'etats en depression et le pompom a cause d'eux quest ce que je dois faire merci de vos reponses car j'ai vraiment besoin de savoir si j'ai le droit de contester?? merci

Par **Chris 37**, le **27/08/2013** à **12:48**

Bonjour, sachez que la démission ne peut pas se présumer et doit résulter d'une décision non

équivoque du salarié, article L.1237-1 du CT, jurisprudence "Ch.Soc, du 21/05/1980"

Il appartenait dès lors à votre employeur de vous licencier pour faute grave "abandon de poste".

Par ailleurs, vous pourriez prétendre aux Assedics à compter de cette période de rupture.

Le droit au repos n'était pas non plus respecté, saisissez le CPH de votre domicile.

Bon courage